

Note de département

RDS | N° 2020_30

Décision du 1er juillet 2020

Décision n° RDS 2020_30 du 1er juillet 2020

portant délégation de signature du directeur de département Réseau De Surface [RDS] au délégué chargé de la Stratégie et des Processus et aux responsables de directions de RDS

Le directeur du département Réseau De Surface [RDS],

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2020-50 (Note générale) consentie le 1er juillet 2020 au directeur du département Réseau De Surface [RDS] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de sa part, de donner délégation à :

- M. Jean-Marc BETEILLE, délégué chargé de la Stratégie et des Processus, ou à
- Mme Ingrid LAPEYRE-NADAL, responsable de la direction Développement de l'expérience Client & Tramway, ou à
- M. Alexandre GUYOT, responsable de la direction des Ressources Humaines, ou à
- M. Jean-Luc MENARD, responsable de la direction Financière, ou à
- Mme Amélie ROUSSET-OLLIVIER, responsable de la direction Opérationnelle des Systèmes d'Information, ou à
- M. Benoît PHILIPPE, responsable de la direction Transport, ou à
- M. Bruno DUMONTET, responsable de la direction Maintenance, ou à
- M. Alain CHARLET, responsable de la direction Gares & Infrastructures, ou à
- M. Pierrick LHOTE, responsable de la direction Inspection, Audit & Management des Risques,

à l'effet de signer, en son nom, les notification des mesures disciplinaires du second degré et statuer sur les appels des mesures du 1^{er} degré b) prises dans le département RDS.



Article 2

La présente décision annule et remplace la note de département n°MRB 2019-D-0565 du 1er octobre 2019 et n°BUS 2019-93 du 8 octobre 2019.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 1er juillet 2020

Patrice LOVISA
Directeur du département RDS